

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 25 AVRIL 2012

Délibération numéro 12 – 01 - 003

Dossier n°3 : Le programme immobilier 2012.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 15 mars 2012, s'est réuni le mercredi 25 avril 2012 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (16 membres présents sur un total de 22 administrateurs et 1 pouvoir donné).

Étaient présents :

Mesdames Solange BERLIER – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – André CELLIER (Vice président) – Paul DUCRUET – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD (Vice président) – Alain GUILLEMANT – Alain LAURENDON – Bernard PHILIBERT (Président) – Jean-Claude REYMOND – Raymond VACHER – Serge VRAY.

Étaient excusés :

Messieurs Jean-Claude BERTRAND – Jean-Paul BURDIN (pouvoir donné à Monsieur André CELLIER) – Jean-Claude CHARVIN – Joël EPINAT – Iwan MAYET – Dominique CROZET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-003

Exposé du rapport effectué par le Président :

Lors du vote du budget primitif 2011, le conseil d'administration a défini un 3^{ème} programme immobilier couvrant la période 2012 – 2016, avec les caractéristiques suivantes :

📁 Nombre d'opérations à réaliser : 20

📁 Montant total des opérations : 14,925 M €

6 projets ont d'ores et déjà été lancés en fin d'année 2011. Il s'agit de Saint Etienne la Métare, Saint Etienne le Berland Roche, Saint Cyr de Valorges, Saint Héand, Chazelles sur Lyon et Sail sous Couzan. Les maîtres d'œuvre ont été désignés et les premières consultations pour le choix des entreprises seront lancées dans les semaines à venir.

Il est proposé de poursuivre la réalisation de ce programme en 2012 puisque le conseil d'administration a voté un crédit de 100 000 € pour le financement de nouvelles études. Le bureau a examiné ce dossier et propose de retenir 4 opérations en fonction notamment des critères suivants : disponibilité d'un terrain, état de vétusté des bâtiments existants, activité opérationnelle.

Ces 4 opérations seraient les suivantes :

↳ Charlieu : Construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours, abritant la compagnieMontant de l'autorisation de programme : 1 210 000 €,

↳ Andrézieux Bouthéon : Construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours, à proximité de l'aéroportMontant de l'autorisation de programme : 1 970 000 €,

↳ Montagny : Extension du centre d'incendie et de secours existant,.....Montant de l'autorisation de programme : 170 000 €,

↳ Centre technique du matériel : Extension du bâtiment, afin de permettre le stockage de tenues d'intervention et de matériels d'intervention dans le cadre d'une nouvelle procédure de gestion.....Montant de l'autorisation de programme : 440 000 €.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-003

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le conseil d'administration prend la délibération suivante :**

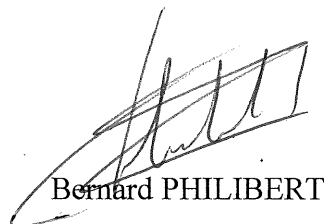
Article unique :

Le conseil d'administration décide de lancer en 2012 les études pour les opérations suivantes votées dans le cadre du programme immobilier.:

- ✓ Construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours, abritant la compagnie, à Charlieu,
- ✓ Construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours, à proximité de l'aéroport, à Andrézieux Bouthéon,
- ✓ Extension du centre d'incendie et de secours de Montagny,
- ✓ Extension du bâtiment du centre technique du matériel.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire


Bernard PHILIBERT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-003